

INSCRIPTION

**Mettre en œuvre le projet de vie
(un bulletin par personne)**

à retourner à OVPAR

Maison des Aînés, 56 rue du 1er mars 1943

69100 Villeurbanne

contact@ovpar.fr

Nom - Prénom :

Institution :

Adresse postale :

Mail (indispensable) :

Téléphone :

Tarif : (ouvrage compris)

Tarif : 70 €

Tarif Étudiant (sur justificatif) : 25 €

Règlement par chèque (à l'ordre de l'ARCG)

Souhaite recevoir une convention de formation professionnelle, auquel cas le chèque doit être libellé à l'ordre de l'OVPAR

Restauration libre

Facture et attestation adressées après le colloque

Date : Signature et cachet de l'organisme

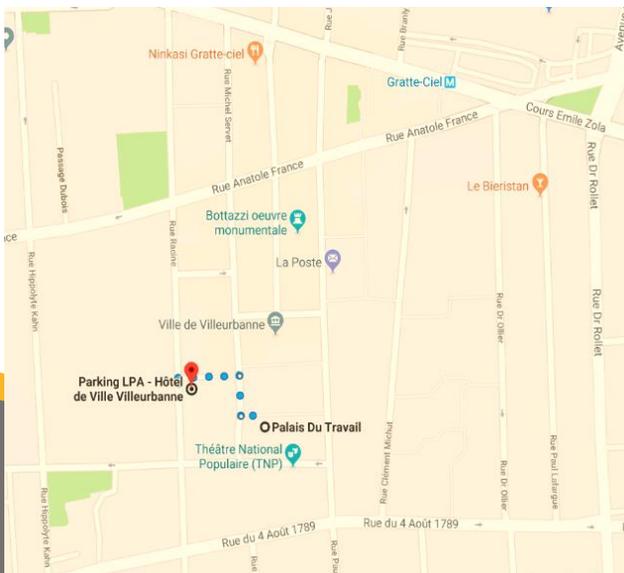
Plan d'accès

**Palais du travail de Villeurbanne
9 place du Docteur Lazare Goujon
69100 VILLEURBANNE**

Métro A : depuis gare Lyon Perrache,
arrêt Gratte-Ciel, direction Vaux en Velin la Soie

Bus C3 : depuis gare Lyon Part-Dieu, arrêt Verlaine

Parking / Hôtel de ville de Villeurbanne :
51 rue racine, 69100 Villeurbanne



À l'occasion de la troisième édition de l'ouvrage

**METTRE EN ŒUVRE
LE PROJET DE VIE
DANS LES ÉTABLISSEMENTS
POUR PERSONNES ÂGÉES**

**JOURNÉE D'ÉCHANGES
ET DE RÉFLEXION**

JEUDI 28 MARS 2019

Association du Réseau de Consultants en Gerontologie
Et l'Office Villeurbannais des Personnes Agées et des Retraités

**Palais du travail de Villeurbanne
9 place du Docteur Lazare Goujon
69100 VILLEURBANNE**

8h45 - 9h15 Accueil

9h15 - 9h45 Introduction de la journée

- Claire Alisaid Guérin, directrice OVPAR
- Alain Villez, Président ARCG
- Dominique Argoud, Sociologue, Maître de conférences en sciences de l'éducation, grand témoin de cette journée

9h45 - 11h00 L'institution, ses règles, ses supports...

Séquence animée par Nathalie Manaut, cabinet Futur Antérieur et témoignage filmé

- **La notion de projet entre choix, risque, autonomie et adaptation** - Jean-Jacques Amyot, OAREIL
- **Droits et participation des résidents** - Alain Villez, ARCG
- **Illustrations pratiques et retours d'expériences** - Olga Piou, ISATIS
Seront notamment abordés : l'accueil, le respect de l'autonomie, les rythmes de vie, la liberté d'aller et venir, le consentement, le processus de contractualisation...

11h00 - 11h15 Pause

11h15 - 12h45 Projet de vie, une dynamique d'acteurs

Séquence animée par Isabelle Donnio, ARCG et Témoignage filmé

- **Résidents, équipes, familles, bénévoles : les acteurs qui font vivre le projet**
Colette Eynard, ARCG,
Et Anne Sémard, SOLIHA Centre Val de Loire

14h15 - 16h00

Le processus continu d'évaluation au cœur des projets d'établissement ?

Séquence animée par Isabelle Dury, OVPAR

Témoignage filmé de Claude Volkmar, directeur du CREAL Auvergne Rhône Alpes et du Crias Mieux Vivre « illustrations régionales de projets de vie innovant dans le cadre d'une démarche d'évaluation en continue »

- **D'une évaluation à l'autre, rester au service des personnes** - Jean Jallaguier, URIOPSS - AURA
- **La démarche éthique au service de l'évolution du projet de vie** - Isabelle Donnio, ARCG
- **Réflexion éthique et projet de vie : l'exemple d'un comité d'éthique** - Olga Piou, Marie-Jo Guisset-Martinez, ISATIS

16h15 Conclusions de la journée

Jean-Jacques Amyot, OAREIL

Alain Villez, ARCG



La mise en œuvre du projet de vie dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées correspond à une obligation fixée par la loi du 2 janvier 2002. Quinze ans n'ont pas été de trop pour faire entrer cette démarche d'élaboration du projet de vie dans la culture des établissements. Une démarche volontariste qui contribue à donner du sens à l'accompagnement et aux soins prodigués aux résidents. Cette journée d'échanges est proposée par l'Association du Réseau des Consultants en Gérontologie (ARCG) à l'occasion de la troisième édition de son ouvrage « mettre en œuvre le projet de vie » et du 25^{ème} anniversaire de sa création.

La journée vise notamment à interroger :

- l'évolution du contexte législatif et réglementaire,
- la place majeure accordée aux droits des résidents,
- le dispositif d'évaluation interne et externe des établissements et services,
- les recommandations de « bonnes pratiques » édictées par l'ANESM,
- l'inscription des établissements dans le dispositif gérontologique global,
- la place possible et utile du bénévolat,
- le rôle essentiel du projet de vie dans la lutte contre la maltraitance...

Dans ce contexte, il s'agit bien évidemment de centrer le projet d'établissement sur les droits et le bien-être des résidents, mais plus encore de leur reconnaître une place incontournable d'expert principal dans les projets qui les concernent.

Cette journée s'adresse à tous les professionnels en charge d'élaborer et de mettre en œuvre le projet de vie dans les établissements pour personnes âgées ainsi qu'aux bénévoles et toutes personnes intéressées par cette thématique.